Session du 25 février 2022



Motion n° 44-2022 relative à la mise en œuvre des MAEC en Centre-Val de Loire



En présence de 28 membres élus, 20 membres excusés, 6 membres absents ; la Chambre régionale d'agriculture du Centre-Val de Loire est composée de 54 membres élus, le quorum est atteint à partir de 28 présents.

La Chambre régionale d'agriculture du Centre-Val de Loire, réunie en Session le 25 février 2022, au 13 avenue des Droits de l'Homme à Orléans, sous la présidence de Philippe NOYAU.

Délibérant conformément aux dispositions législatives et réglementaires,

Considérant les premiers éléments portés à connaissance du réseau des Chambres d'agriculture des futurs dispositifs MAEC systèmes et localisées, MAEC Zone Bas Potentiel et MAEC de transition,

Confirme son investissement dans l'élaboration de ces dispositifs aux côtés de la DRAAF et du Conseil Régional Centre-Val de Loire,

Alerte sur la complexité engendrée par la multiplication des dispositifs MAEC et sur l'importance d'une communication claire et lisible pour les agriculteurs,

Alerte / Regrette la faiblesse des enveloppes attribuées au Centre-Val de Loire qui ne permettront pas d'accompagner massivement les exploitations de la région dans la transition agro-écologique,

Demande, vue la très faible enveloppe, la pleine mobilisation des crédits MAEC de transition sur la $1^{\text{ère}}$ année de programmation, et l'activation des volets « transition bas carbone » et « autonomie protéique des élevages » avec un accès ouvert à tous systèmes d'exploitation,

Demande que les enveloppes allouées aux PAEC soient connues dès janvier 2023 afin d'engager au plus tôt l'animation sur le territoire en faveur des agriculteurs.

Adoptée à l'unanimité

Le Président Philippe NOYAU